

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • mai 2015 - N° 46

Assemblée Générale de la Fédération 25 avril 2015





LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr

www.frc-midipyrenees.fr

Examen du permis de chasser

Pour l'année 2014, 174 candidats ont été reçus à l'examen, soit un taux de réussite de 92 %.

Les prochains examens uniques (théorie + pratique) sont prévus les 14, 15, 16, 17, 18 septembre, 19, 20, 21, 22, 23 octobre et 14, 15, 16, 17 18 décembre 2015.

Pensez à vous inscrire un mois et demi avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire. Attention le nombre de places est limité à 40 candidats par session.

Inscription auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège
au 05 61 65 04 02
ou par mail au : fdc09@wanadoo.fr

La Gazette du Couloumié

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle débutera dans les locaux de la Fédération le 15 juin 2015 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le : 05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture :
FDC 09 - Pierre Mourières

sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

FÉDÉRATION

- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 avril 2015 à Montgailhard PAGES 2 A 7

TECHNIQUE

- Le premier hiver des bouquetins PAGE 8
- Saison 2014-2015 : un excellent cru pour le sanglier PAGE 9
- Bilan des tableaux de chasse galliformes de montagne pour la saison de chasse 2014-2015 PAGE 10

INTERVIEW

- Alain CLANET, Président de l'ACCA de Montferrier PAGE 11

INFOS PAGE 12

BRÈVES PAGE 12

LIBRE EXPRESSION PAGE 13

RÉTROSPECTIVE PAGE 14

AGENDA PAGE 14

Magazine trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41
Directeur de la publication : Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction : Hélène BOMPART, Julien CANET, Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY, Evelyn MARTY, Pierre MOURIÈRES
Crédit photographique : Fédération des Chasseurs
Conception et Impression : IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

Plus vigilants que jamais

Lors de notre Assemblée Générale à Montgailhard, j'ai évoqué toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. De nouvelles lois et règlements apparaissent en permanence au rythme des changements de ministres, de gouvernements ou de majorités. Cela afin de donner toujours plus de gages à une minorité, étonnamment entendue, qui s'empresse ensuite, la première occasion venue, de faire des misères à ceux qui les avaient auparavant soutenus. Comprenez qui pourra... Si j'étais de ceux qui gouvernent, Il est des amis dont je me passerais volontiers.

Si ce n'était cela, notre département serait une terre bénie pour la pratique de la chasse, avec des territoires remarquables, du gibier abondant, un coût de la chasse somme toute modéré pour accéder aux territoires gérés par les ACCA et enfin une Fédération viscéralement attachée à la chasse des villages.

Nous sommes le seul département à chasser les trois espèces de galliformes de montagne, l'isard emblématique, les sangliers et les cervidés présents en abondance, la quasi totalité des espèces de petit gibier, migratrices ou sédentaires y compris le gibier d'eau. La biodiversité, nous on connaît...

Quelques bémols toutefois que j'entends, telles les difficultés du petit gibier de plaine. Hélas, trois fois hélas, la PAC a souvent oublié le chasseur de petit gibier, broyant irrémédiablement couvées de perdrix, faisans et autres levrauts... Bien des actions sont pourtant mises en place, en collaboration avec la profession et ses représentants, sans pour autant résoudre les problèmes auxquels ces espèces sont confrontées.

D'autres inquiétudes surgissent avec l'apparition de maladies qui affectent le bétail. Immédiatement on pense au gibier. J'avais pourtant entendu au Mas d'Azil, à nouveau touché par la tuberculose bovine, un Préfet et un éminent spécialiste des services vétérinaires affirmer à l'époque : "90% des maladies du bétail sont transmises à la faune sauvage et non le contraire", prière de ne pas l'oublier.

L'arrivée miraculeuse du loup, la présence artificielle des vautours et de 29 ours sur 31 légitiment notre méfiance. Nous avons l'expérience, d'autres ailleurs vont en faire l'amère découverte.

Enfin les querelles incessantes qui nuisent à notre crédibilité n'ont plus lieu d'être. Pensez à demain, pour mieux le préparer, les comptages de printemps ont déjà commencé pour l'ensemble des espèces. Nos techniciens se multiplient sur le terrain. Je vous invite à vous mobiliser à leurs côtés pour amener les chiffres qui permettront d'étayer vos demandes.

J'aborderai dans le prochain numéro de la gazette les enjeux importants à venir. Notamment les actions à conduire pour prendre notre juste place dans l'échiquier politique de la future grande région par laquelle, est-il utile de le rappeler, passent et passeront la plupart des financements, en particulier ceux dont se gavent nos adversaires.

Notre nombre et notre détermination doivent nous rendre plus respectables et surtout plus respectés. Seule doit compter la défense de notre activité, cela vaudra bien un petit moment de réflexion, dans le secret de... A cette fin, aujourd'hui, comme demain, soyez sûrs de mon engagement au service de la chasse ariégeoise.

Le Président
Jean-Luc FERNANDEZ

Assemblée Générale

du 25 avril 2015 à MONTGAILHARD

Photo : FDC 09 - Pierre MOURIERES

Dans un souci de lisibilité le présent compte rendu est restitué sous forme synthétique.

L'Assemblée Générale est ouverte par Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège.

Le Président remercie l'ensemble des participants de leur présence et cède la parole à Monsieur Benoît ALVAREZ, Maire de MONTGAILHARD qui dit le plaisir qu'il a de recevoir l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège dans sa ville.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril 2014 à Saint Giron est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE GESTION

Le Président présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2014.

RAPPORT FINANCIER

Monsieur Jean-Marc PALMADE, Expert-Comptable fait lecture des comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et met l'accent sur quelques chiffres essentiels :

Service général : le résultat net comptable s'élève à + 44 714,70 € et l'autofinancement à + 59 650,61 €.

Service dégâts de gibier : le résultat net comptable du s'élève à - 33 442,88 € et l'autofinancement à - 31 026,36 €.

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier Adjoint propose l'affectation des résultats en réserves de gestion.

Affectation en réserve indisponible d'investissement la somme de 12 480 € par prélèvement sur les réserves de gestion.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Jean-Pierre VIDAL, Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport. Il conclut à la sincérité et à la régularité des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2014.

RESOLUTIONS

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

L'affectation des résultats en réserves de gestion et le réajustement des réserves d'investissement sont approuvés à l'unanimité.

ADOPTION DES DIVERSES COTISATIONS POUR LA SAISON 2015/2016

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ soumet à l'Assemblée Générale les montants des diverses cotisations pour la saison 2015/2016 :

SERVICE GÉNÉRAL

- timbre fédéral : 84 € (augmentation de 4 €) ;
- timbre temporaire (9 jours) : 42 € (augmentation de 2 €) ;
- timbre temporaire (3 jours) : 21 € (augmentation de 1 €).

SERVICE DÉGÂTS DE GIBIER

- timbre grand gibier : 30 € (diminution de 5 €). **Conformément à l'article R. 426-10 du Code de l'Environnement, il faut entendre par grand gibier les animaux appartenant aux espèces suivantes : sanglier, chevreuil, cerf élaphe, cerf sika, daim, chamois, mouflon, isard.**
- dispositif de marquage grand gibier :
 - Pour les cerfs, biches et indéterminés : 60 €.
 - Pour les chevreuils : 18 €.
 - Pour les mouflons : 28 €.
 - Pour les daims : 40 €.
 - Pour les isards : 10 €.

OFFRE "PROMO CHASSE" 2015/2016

En complément de l'incitation financière

FÉDÉRATION

obligatoire prévue par la loi pour les nouveaux chasseurs, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège propose l'offre suivante : remboursement de 50 % du prix des cotisations fédérales annuelles départementales aux chasseurs qui ont réussi l'examen du permis de chasser l'année précédente et qui valident leur permis pour la 2^{ème} année consécutive pour le département de l'Ariège (57 € pour les chasseurs de grand gibier et 42 € pour les autres).

- offre non valable pour les validations temporaires,
- la 2^{ème} année de validation est obligatoirement consécutive afin de faciliter le contrôle des régisseurs.

ADHÉSION DES TITULAIRES DE DROITS DE CHASSE (y compris ACCA et AICA)

- cotisation de base : 84 €.

BARÈME DES PRESTATIONS DE SERVICES (hors ACCA et AICA et suivant contrat)

- liste des interventions de la Fédération (inchangé) ;
- appui administratif, technique, juridique et financier : base forfaitaire 76,22 € ;
- conseils du Service Technique : 0,23 € par hectare ;
- prévention des dégâts de gibier : 0,10 € par hectare ;
- formation pratique des chasseurs : 0,10 € par chasseur.

PARTICIPATIONS DUES PAR LES ACCA ET AICA POUR LEUR AFFILIATION À LA FÉDÉRATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COORDINATION :

- prestations pour les services rendus par la Fédération au titre de ses obligations légales :
 - appui administratif, technique, juridique et financier ;
 - conseils du Service Technique ;
 - expertises diverses et prévention des dégâts ;
 - formation pratique des chasseurs (sécurité).
- tarifs (inchangés) :
 - base forfaitaire : 38,11 € ;
 - par hectare jusqu'à 2 000 ha : 0,05 € ;
 - par hectare au-delà de 2 000 ha : 0,02 €.

Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte des dispositions adoptées le 18 mars 2015 lors du congrès de la Fédération Nationale des

Chasseurs :

Ainsi pour la saison 2015/2016 :

- timbre fédéral "permis national" : 95 € (inchangé)
- timbre national grand gibier : 72 € (inchangé)

Pour la saison 2015/2016, l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Chasseurs du 18 mars 2015 a fixé le montant du prix unique du timbre annuel (valable sur l'ensemble du territoire national) pour les chasseurs validant pour la première fois à 30 €. Le timbre national grand gibier qui leur sera proposé reste à 1 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2015/2016

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier Adjoint fait lecture du budget prévisionnel 2015/2016 du service général (769 235 € en charges comme en produits) et du service dégâts (433 160 € en charges comme en produits).

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

COMPTE RENDU MORAL DU PRESIDENT FERNANDEZ (extraits)

Il m'appartient de vous présenter le compte rendu d'activité de notre Fédération.

J'aborderai les sujets qui empêchent nos actions ou l'exercice de la chasse. Ils sont toujours nombreux malgré nos mises en garde. J'ai la désagréable impression que nos paroles rentrent par une oreille pour ressortir par l'autre dès que nous avons tourné le dos.

Examinons ces problèmes d'hier, d'aujourd'hui et hélas de demain. Cela permettra peut être d'avoir quelques réponses à nos questions en fin d'assemblée. La stratégie de nos adversaires s'appuie sur l'adoption de nouveaux textes ainsi que sur leur déclinaison réglementaire. Chaque projet de loi est le prétexte à de nouvelles attaques et restrictions qui sont validées sans la moindre difficulté. Il est scandaleux que les parlementaires soient soumis à l'influence du lobby anti-chasse.

Nos adversaires ont la certitude qu'il restera toujours deux ou trois mauvais coups validés à la sortie. Leur action et l'écoute qu'ils reçoivent sont scandaleuses. Mais un ou

une parlementaire averti(e) en vaut deux. Je suis donc persuadé qu'à présent les nôtres feront preuve de la plus grande vigilance. Parmi ces textes, je veux évoquer ici :

- Le principe de consultation du public. Inutile tribune qui alourdit la machine administrative et ouvre la voie de nombreux contentieux. Il est vrai que dans le département nous avons pu, grâce aux efforts de Monsieur le Directeur des Territoires, limiter les nuisances de cette disposition. J'avais alerté nos parlementaires sur les difficultés que ce texte allait susciter. Son application est à géométrie variable.
- La loi d'avenir agricole, le texte initial offrait aux propriétaires la possibilité de se regrouper pour former opposition aux ACCA. Nous avons alerté nos parlementaires. Ils ont pu intervenir et faire disparaître cette menace. Vous voyez, Monsieur le Député, quand c'est bien je le dis avec la même clarté et la même détermination que quand ce n'est pas bien. Par contre, la responsabilité des problèmes sanitaires qui seraient véhiculés par la faune sauvage incombe désormais aux seuls chasseurs.
- Il y a peu, Jean GLAVANY, malgré les promesses du Président de la République a convaincu ses collègues de modifier le code civil en considérant désormais l'animal comme "un être vivant doué de sensibilité". Ce qui engendre le risque de recours contre l'agriculture, l'élevage, le gavage, les cirques, les parcs animaliers, la chasse, la pêche, l'équitation, la corrida... Nous avons ici encore appelé à combattre cette disposition. Nous n'avons pas été entendus.

Je veux évoquer à présent, la loi sur la biodiversité. Elle est en discussion et bien sûr minée d'attaques anti-chasse déposées par Madame Geneviève GAILLARD, très écolo Député PS des Deux Sèvres et par les Députés d'Europe Ecologie les Verts. Le projet de loi prévoyait notamment : l'extension aux animaux sauvages de la répression pénale des sévices graves et actes de cruauté envers les animaux ; l'extension aux mammifères des principes de la Directive oiseaux pour les espèces non soumises à plan de chasse ou non classées nuisibles. La vénerie sous terre et la chasse du blaireau sont donc visées mais aussi la chasse ou la poursuite d'autres espèces de mammifères

(exemple le lièvre), le remplacement du terme "nuisible" par "dépilleur" qui condamnerait le piégeage. Nous avons vu réapparaître les revendications dont rêvait Madame Dominique VOYNET. Interdiction de la chasse le dimanche, remise en cause des chasses traditionnelles... Lors de la séance du jeudi 19 mars, l'hémicycle était désespérément vide, moins de 15 parlementaires présents, tous les verts et anti-chasse eux y étaient. Les autres vauquaient à d'autres occupations. Cet absentéisme a permis à nos adversaires de nous porter quelques mauvais coups, notamment en prononçant l'interdiction de la chasse de nuit, de la chasse à la glu, du déterrage... Le texte va être encore discuté et certaines de ces dispositions seront repoussées mais d'autres seront hélas actées. Par exemple, la création de l'Agence de la Biodiversité, fumuse et verdissante usine à gaz où devraient se trouver réunis tous les organismes en charge des affaires environnementales. Elle espère intégrer à terme l'ONF et l'ONCFS et tous les moyens financiers. Elle devrait être dotée de 285 millions d'euros et voir le jour avant la fin de l'année. Signe avant coureur et véritable provocation, la nomination comme "parrain" de cette agence de Hubert REEVES, un des plus farouche adversaire de la chasse, fondateur du Rassemblement des Opposants à la Chasse.

Au national, un nouveau mauvais coup est en train de nous être porté. Il a trait au piégeage. Par le passé les arrêtés départementaux qui fixaient la liste des espèces classées nuisibles étaient attaqués. Le Ministère a alors validé il y a trois ans une réforme qui était supposée mettre un terme à cette querelle juridique. Il fixerait lui-même pour 3 années et ce pour chaque département la liste des nuisibles. Résultat des courses, il y a trois ans, nous ne comptons plus que 7 espèces classées au lieu de 12. Il y a quelques jours, le CNCFS proposait pour l'Ariège de nouvelles restrictions avec un classement sur la moitié du département seulement pour la martre et la pie. En "compensation", le geai serait à nouveau classé nuisible mais sur la zone de plaine seulement. La dernière AG des piégeurs à laquelle vous assistiez, Monsieur le Député, vous a éclairé sur notre ras le bol. Il est sûr qu'il n'y aura bientôt plus aucun contentieux car plus

aucune espèce ne sera classée nuisible.

A l'échelon régional.

Je ne détaillerai pas les actions conduites avec la FRC, je me contenterai de vous les rappeler, EDUCHASNAT, recyclage des cartouches, AGRIFAUNE, carnet de battue régional, formation chasse à l'arc, Gallipyr, expertises territoriales... Elles sont la preuve de notre activité au niveau de la région.

Madame la Directrice de la FRC sait combien je suis et serai toujours vigilant à ce que la structure régionale ne pèse ni financièrement, ni en matière de représentativité sur la chasse ariégeoise. J'ai été jusqu'à présent à peu près entendu, que cela dure.

Je veux évoquer ici la réforme territoriale et le fonctionnement de la région qui sont ou peuvent être lourds de conséquences. Les incidences peuvent être nombreuses et coûteuses. En effet, 2 FRC devront demain se réunir et à travers elles 13 FDC. Nous essaierons de faire en sorte que ces supers régions cynégétiques ne deviennent pas des usines à gaz aux coûts démultipliés, ingouvernables et ingérables car trop éloignées du terrain.

Ce regroupement aura bien sûr des incidences sur la représentation des régions au CA de la FNC, avec des modifications législatives, réglementaires et statutaires à venir. L'occasion sera belle pour nos adversaires d'essayer de venir saper les fondations de la maison chasse. Il est hors de question que cette réforme entraîne l'affaiblissement, la remise en cause voire la disparition à terme des FDC, échelon incontournable d'une gestion cynégétique proche du terrain et des chasseurs. Vous le savez bien vous qui êtes en relation permanente avec votre Fédération, ses élus et ses personnels. Vers qui vous tourneriez-vous si nous venions à disparaître ?

Je ne peux clore ce chapitre régional sans évoquer la distribution plus que généreuse de subventions à destination de tout ce que la région compte d'associations dites environnementales. Certains ont concocté pour elles un plan de financement 2014-2020 aux petits oignons. Jugez-en plutôt. 7 millions d'euros par an répartis comme suit : la région Midi-Pyrénées, 5 millions d'euros déjà distribués lors des exercices passés, plus les fonds FEDER/FSE, environ 2 millions d'euros.

Avec de pompeux objectifs à atteindre, tels

amélioration et valorisation de la connaissance sur la biodiversité, restauration et gestion des écosystèmes aquatiques..., ces programmes et projets seront bien sûr portés par des associations déjà choisies et dont bien évidemment nous ne faisons pas partie.

Dans le même temps, la région Midi-Pyrénées alloue aux 8 FDC, à la FRC et à leurs plus de 90 000 adhérents une aumône annuelle de 90 000 €. Soit moins de 1 euro par chasseur !

Quel dommage que nos conseillers régionaux n'aient pas jugé utile d'être des nôtres aujourd'hui, ils auraient peut être pu nous apporter quelques explications .

Au niveau départemental

Voici quelques informations qui vous permettront de mesurer le travail accompli.

- Nous avons délivré 6844 validations du permis de chasser (21 de moins que l'an passé), preuve de la grande stabilité de nos effectifs.
- Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreux nouveaux chasseurs. Au cours de 5 sessions, nous avons formé 189 candidats à l'examen unique du permis de chasser. 174 candidats ont été reçus, soit un taux de réussite de 92 %. Nous consacrons toute notre énergie à cette mission essentielle.
- 2764 carnets bécasses distribués, tous ne sont pas encore revenus. Leur analyse permet de connaître le prélèvement réalisé. Cette dernière saison fut moins favorable que la précédente au cours de laquelle le prélèvement moyen fut de 6,97 bécasses.
- Nous avons distribué vos carnets de battue, outil qui permet d'organiser les chasses au grand gibier en toute sécurité. Ils sont aussi indispensables pour connaître les prélèvements réalisés. La saison a été très satisfaisante puisque, vous nous avez entendus et fait en sorte que 1000 sangliers de plus soient tirés par rapport à l'exercice précédent (+19 %). Nous devons sur cette espèce et pour les cervidés assurer une pression suffisante et une gestion adaptée pour maintenir les équilibres et prévenir tous les dégâts.
- La distribution des cartes isards (environ 1500) et celle des carnets galliformes (environ 900) a été assurée.
- Au sujet du plan de chasse (cerf et biche), avec les divers partenaires, nous avons

mis en place les bracelets de marquage "indéterminés". L'analyse montre que, grâce à cette disposition, les plans de chasse ont été mieux réalisés. Le tir de l'espèce a été facilité sur les zones où sa présence n'est pas souhaitée... Seul bémol, un déséquilibre dans le prélèvement qui voit les cerfs représenter les 2/3 de ces indéterminés. Nous tâcherons de rééquilibrer ce ratio, mais l'expérience est globalement très positive.

- Nous avons assuré la gestion de 288 dossiers dégâts. Nombre constant, preuve des équilibres trouvés dans le département, même si le prix des denrées lui est fluctuant. Pour autant, je le redis, quelques secteurs à soucis demeurent, nous devons absolument les traiter et maintenir une pression suffisante. Nous avons travaillé en collaboration avec les services de la DDT et les représentants de la profession agricole à l'élaboration d'une grille de réduction des indemnités. Celle-ci devrait être applicable dès le 1er juillet prochain et visera les propriétaires ou les exploitants qui favoriseraient l'apparition des dégâts au travers d'une opposition éthique par exemple.

Le service technique s'est multiplié. Ainsi ont été réalisés :

- 69 comptages nocturnes sur 40 communes. Ils visent essentiellement les lièvres, cervidés, lapins, renards et blaireaux.
- 3 sorties pour le suivi de la reproduction des bécasses.
- 29 jours consacrés à la migration pré-nuptiale, au succès de la reproduction et à l'analyse des tableaux de chasse de la caille des blés (142 cailles baguées).
- Grives, palombe sont suivies sur 2 circuits (Ecosse et Soula) dans le cadre du réseau national "oiseaux de passage" (au total 6 passages annuels). Ils permettent de suivre ces espèces migratrices.
- Gibier d'eau : 5 jours sont consacrés au suivi de l'hivernage sur les principaux plans d'eau du département d'octobre à février (un passage mensuel).
- Comptage des cormorans : 2 opérations ont été organisées (500 oiseaux ont été comptés).
- 300 journées agents ont été consacrées au comptage des galliformes de montagne afin de connaître les effectifs et le succès de la reproduction pour les 3 espèces.
- 467 journées agents ont été consacrées

au comptage isards (7 UG/15). Opérations essentielles pour connaître l'évolution des populations et prévoir les plans de chasse.

- 60 jours agents ont été assurés pour le suivi du bouquetin ibérique depuis fin juillet 2014 ainsi que 5 réunions. Belle opération conduite par et, je l'espère, pour les Ariégeois. Ce lundi, 10 animaux ont été encore lâchés à Ustou. Merci aux chasseurs locaux et à Julien, notre technicien pour leur implication aux côtés du PNR.
- 7 journées ont été consacrées au furetage de lapins (61 animaux repris).
- 119 nouveaux chasseurs ont été formés à la sécurité parmi lesquels de nombreux responsables d'équipes et d'ACCA. La Fédération se tient à votre disposition pour organiser ces formations essentielles.
- 27 chasseurs ont suivi la formation "examen initial de la venaison".
- 37 nouveaux piégeurs agréés ont été formés au cours de deux sessions réalisées en collaboration avec l'AJAPAA et l'ONCFS.
- 13 nouveaux gardes chasse particuliers ont été formés en coordination avec l'Association des Gardes Chasse Particuliers de l'Ariège et l'ONCFS.
- 22 journées de plantation de haies ont été organisées, en particulier sur les secteurs de Saverdun et du Carla Bayle (7,5 kms plantés).
- 6 jours ont été dédiés à la mise en place de jachères faune sauvage et de cultures faunistiques (18 ha répartis sur 7 communes).
- 14 jours ont été consacrés à la rencontre des agriculteurs et aux suivis techniques dans le cadre de l'opération AGRIFAUNE.
- Pour le petit gibier, la Fédération a aidé toutes les opérations en cours
 - avec l'aide à l'achat de faisans (590 €) pour les ACCA gestionnaires de volières anglaises ;
 - l'achat de perdrix rouges (2420 €) sur les 26 communes où le tir est suspendu ;
 - les ristournes petit gibier (7209 €) dont bénéficient vos ACCA (31).
- 16 jours ont été consacrés au gypaète (200 kg d'os ont été déposés).
- 1857 prélèvements "trichine" ont été réalisés (+345 par rapport à la saison passée) et 322 pour la pestivirose.
- Notre salle de nécropsie est opérationnelle. Elle est mise à profit pour organiser : les formations "examen initial de la venaison" ; l'accueil des formations aux métiers de la viande, en collaboration avec le

CFA, merci au Président CALVI et aux professeurs ; les autopsies pour la recherche de pathologies...

- La Fédération subventionne vos maisons de la chasse (69 depuis 1999 dont 9 pour l'exercice écoulé).

Le Directeur, les services administratifs et techniques sont à votre disposition, mais aussi vos administrateurs et moi-même. Nous sommes à votre écoute et nous continuerons à le faire. Je vous ai rencontrés à 40 reprises. Ces rencontres sont pour moi un vif plaisir et le moteur de mon action. Je vous renouvelle ma demande, je cite : "aucune passion, pas même la nôtre, si dévorante soit-elle, ne mérite que vous vous opposiez les uns aux autres".

Pour ma part, pour vous défendre et vous représenter, j'ai participé au niveau national à 14 réunions.

Je vous ai représenté au niveau régional lors de 10 réunions, essentiellement à la FRC.

Pour le département, nous vous avons représentés lors de plus de 30 réunions.

Nous travaillons à vous fournir la meilleure et la plus complète information avec : la Gazette du Couloumié ; le site internet (13 500 visiteurs) ; FACEBOOK ; les lettres circulaires à l'attention des Présidents d'ACCA, AICA et sociétés.

Je voudrais revenir sur les difficultés auxquelles nous sommes confrontés au niveau départemental.

En préambule, je veux encore remercier Madame le Préfet, Monsieur le DDT, ses services et toutes celles et ceux qui œuvrent à nos côtés pour préserver ce qui doit l'être. L'écoute des services de l'Etat dans le département est aujourd'hui à la hauteur de nos espérances. Quel dommage que plus haut ou plus loin, il n'en soit pas toujours de même.

Les contentieux sont toujours nombreux, toujours sur les mêmes thèmes.

Une défense commune associe enfin les services de l'Etat, l'ONCFS et la Fédération, mais que de temps perdu et surtout que de moyens et d'énergie déployés jusqu'alors en vain. Nos avis divergent parfois sur les stratégies à développer devant les juridictions mais si les résultats sont au rendez-vous, j'en ferai excuse publique

Sur les galliformes de montagne, nos adversaires contestent le bien-fondé de leur

chasse et la gestion mise en œuvre dans le département. Nous touchons presque au but, il faut persévérer...

Sur l'ours, le débat est clos et que l'on ne revienne pas m'expliquer que la chasse en battue perturbe le plantigrade. La hausse des effectifs est la meilleure preuve à apporter à ceux que la mauvaise foi anime et aux juges en charge de rendre les verdicts : 29 ours contre 0 il ya 20 ans en Pyrénées centrales, des naissances chaque année et cela au milieu des battues ariégeoises et aranaises. Quant à la consanguinité que les écolos instrumentalisent pour trainer l'Etat en justice et voir lâchés de nouveaux ours, depuis Adam et Eve, nous savons bien qu'elle est sans effet sur les espèces.

J'encourage aussi les éleveurs à me rejoindre pour exiger que la lumière soit faite sur le dossier loup. Ils sont à nos portes nous le savons, comme nous subodorons aussi qu'ils ne soient pas venus seuls. Plutôt que de ratifier en catimini la convention de Berne qui protégera demain en plus du loup, les hybrides chien / loups, le gouvernement et le Ministère se grandiraient à faire la lumière sur les trafics dont l'espèce fait l'objet. Cela mettrait à coup sûr en évidence une apparition artificielle de l'espèce. Cela devrait aussi remettre en cause la protection imbécile dont ces animaux bénéficient.

Pour tous ces sujets, il ne vous a pas échappé que : nos adversaires pour attaquer ou contraindre, se réfugient derrière le respect des lois et règlements. Monsieur le Député, lorsqu'un texte n'est pas bon, nous vous demandons de ne pas le voter, ou s'il a déjà été adopté de le modifier.

J'associe à mes remerciements le service de l'ONCFS, sous la houlette de Monsieur Olivier TARTAGLINO, chef de service, même si un certain nombre de nos soucis ont parfois trouvé leurs racines dans les écritures de certains "spécialistes" de l'établissement. S'agissant de la relocation des territoires domaniaux prévue pour 2016, je me réjouis de l'approche pragmatique qui est celle de Monsieur le Directeur de l'agence de l'ONF, Monsieur Stéphane VILLARUBIAS.

Merci à Messieurs les Présidents de la Chambre d'Agriculture, du Syndicat des propriétaires ruraux, des Syndicats agricoles, du Syndicat des propriétaires forestiers, de la Fédération de l'Ariège de Pêche, de la Fédération Pastorale, pour leur écoute et le travail réalisé en parfaite collaboration sur

tous les sujets que nous traitons en commun : dégâts agricoles ou forestiers, gestion des espaces...

Pour clore mon propos sur l'absolue nécessité à agir contre la mouvance anti-chasse intégriste, je veux vous dire mon indignation, ma colère face à la nouvelle forme d'agression dont la chasse est victime sans que cela ne suscite grande réprobation ou réaction. Les exactions et les agressions se multiplient. Nous étions habitués aux graffitis imbéciles, aux pièges vandalisés, aux articles ou reportages nauséabonds ou à l'intrusion violente de casseurs au sein de battues ou chasses à courre... L'escalade de la violence et de la haine est en marche.

Dès l'automne dernier, (à Auros dans le sud de la Gironde), de nombreuses palombières ont été vandalisées et détruites.

Le 16 février dernier, les locaux de la FDC de l'Oise étaient vandalisés. Cet acte terroriste revendiqué par le Front de Libération des Animaux, un groupuscule anti-chasse bien connu Outre Manche, n'a guère été ébruité et n'a suscité que peu de réactions. Le 12 avril, une deuxième Fédération, celle de la Seine et Marne était à son tour la cible des mêmes radicaux anti-chasse.

Jusqu'à quand ces agressions resteront sans réponses ? Ces groupuscules sont Outre Atlantique considérés par les autorités comme une véritable menace terroriste, ici rien.

Pire, je l'ai dit dans mon propos, certains dirigeants d'associations anti-chasse sont ici nommés à des postes de responsabilités, à la tête d'organismes d'Etat, reçus partout en grande pompe à la table du Président de la République ou sur les bancs de l'Assemblée Nationale. Vous comprendrez que cela puisse agacer et susciter des réactions.

Les chasseurs ariégeois n'aspirent qu'à vivre et pratiquer en paix, mais ils savent relever les défis, répondre aux provocations et si nécessaire livrer bataille.

Mes chers amis, je n'ai que trop parlé, mais lorsque la passion est là... Je vous remercie de votre attention.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTION DU DOCTEUR JEAN-PIERRE ALZIEU, Directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental

Le Docteur Vétérinaire Jean-Pierre ALZIEU présente la totalité des prélèvements et analyses réalisés dans le cadre du suivi de la faune sauvage effectué par la Fédération (pestivirose, tuberculose et trichinellose). Il rappelle également qu'il faut suivre attentivement les cas de mortalités sur le petit gibier et en particulier sur le lièvre. Il expose l'étude « pestivirose » qui sera réalisée sur une zone test sur le secteur d'Orlu et Quérigut. Il s'agit d'éviter la circulation du virus chez les moutons par le dépistage de tous les individus qui transhumant.

INTERVENTIONS DU SERVICE TECHNIQUE

Laurent CHAYRON présente un historique du tableau de chasse sanglier sur les 7 dernières années. 6430 animaux ont été prélevés par les équipes suivies lors de la saison 2014/2015. Ce sont 1043 sangliers de plus que l'année dernière, soit une hausse de 19 %. Après analyse canton par canton, il constate qu'aucun canton n'est à la baisse et que 7 cantons sont en forte hausse.

Evelyn MARTY indique que la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège est bien présente sur la toile. Après 8 ans d'existence, le site a été modernisé début 2015. Son ambition est d'informer les chasseurs et les non chasseurs grâce à des actualités mises à jour au quotidien. La Fédération est également présente sur les réseaux sociaux tels FACEBOOK et YOUTUBE. Il indique que la validation en ligne du permis de chasser sera opérationnelle dès la saison 2015/2016.

QUESTIONS

- **Question 1 :** comment procéder pour obtenir le carnet bécasse lorsque que l'on valide le permis de chasser en ligne ? **R :** la délivrance et le retour du carnet passent obligatoirement par la Fédération.
- **Question 2 :** la pestivirose peut-elle toucher le bouquetin ? **R :** non car l'espèce est très peu sensible au pestivirus.
- **Question 3 :** pourrait-on chasser le chevreuil à plomb en Ariège ? **R :** un arrêté ministériel fixe la liste des départements où le tir à plomb est autorisé. Il y a lieu d'engager le débat, avant une éventuelle déli-

bération lors d'une prochaine AG et ensuite demander la modification de l'arrêté ministériel.

- **Question 4** : peut-on continuer à chasser sur les communes limitrophes de l'Ariège avec le permis départemental ? Quelle est la position de la FDC de l'Ariège ? **R** : cette disposition est toujours en vigueur. La FDC l'a défendue au niveau régional et au sein de l'association des FDC à ACCA. Elle apportera une aide éventuelle aux chasseurs qui seraient poursuivis.
- **Question 5** : comment expliquer l'absence de la FDC de l'Ariège lors de l'audience dans une affaire de braconnage ? **R** : la convocation n'a pas été envoyée par le Parquet comme ont été également oubliés à l'audience les parties civiles (FDC Ariège, AICA et ONF). Une procédure au civil a depuis été engagée pour solliciter réparation du préjudice subi. L'ONF a engagé la même démarche. L'AICA concernée n'a pas souhaité donner de suites.
- **Question 6** : les bécassiers sont très minoritaires et sont parfois gênés par les chasseurs de grand gibier. **R** : le Président estime qu'il y a de la place pour tous et pour tous les modes de chasse, sans discrimination entre nous.
- **Question 7** : l'ACCA de Fabas rencontre des difficultés avec une équipe de chasseurs de sangliers. Que faire ? **R** : les délibérations des AG des ACCA sont faites pour résoudre les éventuelles difficultés de voisinage et/ou de fonctionnement.

INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Monsieur François TOULIS, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, souligne l'importance des relations entre chasseurs et agriculteurs, acteurs qui oeuvrent sur le même territoire. Il rappelle qu'une étude de 55 000 € est conduite sur la pestivirose afin de dépister les ovins porteurs du virus. Le suivi sanitaire sur la tuberculose sera reconduit. Pour ce qui concerne la régulation des populations de grands gibiers, il se félicite de la hausse du prélèvement de sangliers et de l'allongement de la période de chasse. Pour les grands prédateurs, il s'inquiète de la concentration d'ours dans le Couserans, de la présence du loup et du vautour. Il conclut en évoquant la mise en place, au travers de la PAC, de Zones d'Intérêt Ecologique avec des aménagements qui

peuvent être favorables à la petite faune.

Monsieur Alain NAUDY, Conseiller Départemental de la Haute Ariège et représentant Monsieur le Président du Conseil Départemental, est lui-même un chasseur passionné. Il estime que la meilleure réponse face aux diverses attaques portées à la chasse est l'éthique qui caractérise l'activité cynégétique. Il rappelle que le Conseil Départemental a notamment participé au financement de la salle de nécropsie et des études sur la pestivirose. Il salue l'engagement et le dévouement du Président Fernandez.

Monsieur Alain FAURE, Député, se félicite du travail réalisé en collaboration avec la Fédération. Pour ce qui est de la consultation du public, il estime qu'elle a toutefois le mérite de faire prendre le temps de la réflexion. Il précise que le statut de l'animal figurait déjà dans le code rural. Il note avec

satisfaction que l'ours prospère là où il y a le plus de battues. Quant à l'absentéisme dans l'hémicycle, il indique que les parlementaires ont à traiter une multitude de textes et que bien souvent tout est joué d'avance avant passage dans l'hémicycle.

Monsieur Ronan BOILLLOT, Secrétaire Général, représentant Madame le Préfet, rappelle que la chasse est populaire, démocratique et porteuse de valeurs. Les chasseurs sont en effet des acteurs et des gestionnaires des espaces naturels riches de biodiversité. Il se réjouit du travail mené avec les services de l'Etat, notamment dans le domaine des contentieux. Le même objectif est partagé avec l'écoute de chacun : préserver ce qui doit l'être.

Le rapport moral et les comptes annuels sont mis à disposition de tous les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège à son siège social.

REMISE DES RECOMPENSES

Monsieur Noël COUZINET (ACCA de Montardit) a reçu une médaille de bronze de la Fédération.

Monsieur Secundo PECCOLO (ACCA de Sainte Suzanne) a reçu une médaille d'argent de la Fédération.

Messieurs **Jean-Pierre ALZIEU** (Directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège), **Henri ARNAUD** (administrateur de la Fédération et Président de l'ACCA de Rieucros), **Jean-Baptiste ROUGER** (administrateur de la Fédération et Président de l'ACCA de Saint Paul de Jarrat) et **Michel PAGES** (ancien Commissaire Principal et Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Ariège) ont reçu une médaille d'or de la Fédération.



Jean Pierre ALZIEU et Alain FAURE



Henri ARNAUD et Benoît ALVAREZ



Jean Baptiste ROUGER et Eric DONZE



M. le Secrétaire Général et Michel PAGES

Le premier hiver des bouquetins



Julien CANET

Bouquetin dans le givre - Photo FDC 09 - Julien CANET



Le 30 juillet 2014, voilà près de 10 mois, le bouquetin a fait son retour au cœur du cirque de Cagateille sur la commune d'Ustou, dans le périmètre du Parc Naturel Régional. Ce 20 avril de nouveaux arrivants (10) sont venus s'ajouter aux premiers animaux réintroduits. Une dizaine d'individus supplémentaires reste à venir. A quelques jours de l'été, il est déjà possible de savoir comment s'est déroulé le premier hiver pour ces fameuses "bêtes à cornes".

Après un automne particulièrement clément qui a permis aux animaux d'accumuler des réserves de graisses pour l'hiver, la période de rut est arrivée et tous ont stoppé leurs déplacements. Même si quelques individus sont restés isolés, deux couples ainsi que deux noyaux se sont formés. Ces derniers, situés à moins d'un kilomètre du site de lâcher, sont composés de 6 individus (3 mâles et 3 femelles) pour l'un, et de 5 individus (3 mâles et 2 femelles) pour l'autre.

Le début d'hiver a également été doux. Cependant, les importantes chutes de neige successives de février et de mars ont permis de rappeler aux bouquetins que même en Ariège, les hivers longs et rigoureux peuvent impacter leur population.

Quels ont été les résultats du suivi des animaux ?

Les suivis effectués par la Fédération des Chasseurs de l'Ariège et le PNR ainsi que les données des colliers GPS nous ont permis de relever les premières données en matière de déplacements, de domaine vital, et de sélection de l'habitat. Ces données ont permis de confirmer la fidélité des animaux à la zone de lâcher. Les périodes de prospection ont été nombreuses et très différentes selon les individus. Notons que plus de la moitié des bouquetins réintroduits (dont les deux noyaux), ont établi leurs domaines vitaux autour du site de lâcher. Pendant ces mois de suivis et de relevés GPS, plusieurs critères de sélection de l'habitat ont été identifiés :

- L'altitude : la fréquentation de la tranche altitudinale 1500-2000 mètres semble être la plus exploitée.
- La pente : les pentes situées au dessus de 45° ressortent comme les plus fréquentées par les animaux.
- L'exposition : les expositions chaudes semblent être les plus sollicitées par les bouquetins, même si les expositions froides sont tout de même utilisées notamment en été.
- Le milieu : les zones rocheuses, les landes et les forêts de feuillus ressortent comme les trois milieux les plus fréquentés par les bouquetins.

Dernière minute

Le 12 mai l'équipe de suivi a eu la chance d'observer le 1^{er} cabri ariégeois sur la commune d'Ustou. C'est donc le premier bouquetin Pyrénéen né sur site de réintroduction. D'autres devraient voir le jour dans les semaines à venir.

Quelques chiffres :

- **1 km** sépare le site de lâcher des deux noyaux.
- **2 noyaux** déjà formés.
- **10 animaux** prochainement réintroduits.

Une bonne adaptation

L'adaptation des animaux à leur nouvel environnement s'avère remarquable. En effet, même si la neige menace encore les bouquetins, leur bon état physiologique atteste d'une bonne résistance aux conditions hivernales. Certes ils ne sont pas encore à l'abri de quelques avalanches tardives. La période des naissances arrive à grand pas et s'annonce encourageante, plusieurs femelles sont visiblement gestantes.

Le sex-ratio des noyaux, particulièrement intéressant, laisse espérer une probabilité de fécondation. Quelques femelles ont la possibilité de donner naissance à de premiers cabris ariégeois ce printemps et l'espoir d'observer des nouveau-nés cette année est loin d'être exclu. Même si bien entendu, nous ne sommes sûrs de rien. La pérennité de l'espèce semble néanmoins s'amorcer.

Les données GPS nous ont également permis de constater qu'aucun déplacement n'a été causé suite aux parties de chasse. Ni la chasse à l'approche ni la chasse en battue avec de nombreux chiens courants n'ont pas suscité le moindre dérangement ou perturbation des animaux.

Même si ces résultats ne sont que de premiers éléments d'analyse des comportements des animaux, ils rendent compte, une fois encore, de la très bonne adaptation des bouquetins à leur nouvel environnement ariégeois. De plus, ils confirment un choix positif en ce qui concerne le site de lâcher. Affaire à suivre !



Saison 2014 / 2015 : un excellent cru pour le sanglier

Laurent CHAYRON

La saison 2014/2015 restera comme une très bonne année pour le sanglier. De nombreuses équipes ont atteint des chiffres records et beaucoup d'autres ont atteint des niveaux de prélèvements très satisfaisants. La tendance générale est à la hausse sur l'ensemble du département. Sur 20 cantons aucun n'est à la baisse. Sur 11 d'entre eux, on observe une augmentation significative. (on estime une variation significative à partir de 15% d'évolution dans un sens comme dans un autre). Le canton où il se prélève le plus de sangliers reste comme en 2013 celui de Castillon avec un bonus de 223 animaux de plus que l'année précédente. En règle générale nous retrouvons en fait des chiffres qui correspondent au tableau réalisé il y a 7 ans. Pour cette saison nous retiendrons les

faits marquants suivants : les populations de sangliers augmentent en zones de montagne. Jusqu'à maintenant seul le Castillon profitait de cette embellie, il semblerait que la haute Ariège commence à connaître le même scénario (avec une amplitude moindre pour l'instant). Pour le piémont on voit aussi se développer de belles populations, seul le secteur du Séronais jusqu'au Mas d'Azil est en retrait.

Quelles sont les causes de cette augmentation des tableaux ? L'allongement de la période de chasse, plus de sangliers sur le terrain, des conditions climatiques meilleures sur le terrain qui favorisent l'accès aux zones d'altitude (l'hiver 2013 avaient pénalisé beaucoup d'équipes et sauvé du coup un certain nombre d'animaux). Il n'y a rarement

qu'une seule explication pour expliquer une augmentation mais plutôt l'addition de plusieurs facteurs. Une chose est sûre les sangliers étaient bien au rendez-vous cette saison. Est ce que cette tendance va s'installer dans le temps (voilà maintenant 3 ans que le tableau général est à la hausse) et de la même façon selon le type de milieux, que l'on soit en montagne en piémont ou en plaine, ou bien avons-nous vraiment impacté les populations par endroits ? La saison prochaine sera sûrement très instructive.

Un tableau de chasse
en augmentation de
18,63%

1010
sangliers de plus prélevés que
l'année dernière

6430
sangliers prélevés
dans le département (par les 227
équipes représentatives suivies)

7
cantons ont une augmentation
supérieure à
30%

Historique du tableau de chasse sangliers en Ariège par canton de 2008 à 2014

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Canton	total						
Ax les Thermes	470	364	370	240	259	276	361
La Bastide de Sérou	148	62	85	83	94	132	119
Les Cabannes	578	453	449	329	344	319	451
Castillon en Couserans	525	574	423	439	477	620	843
Foix	594	495	517	473	483	507	569
Le Fossat	79	96	91	85	69	86	78
Lavelanet	599	469	426	326	369	572	590
Le Mas d'Azil	124	117	73	116	152	166	151
Massat	198	141	88	101	153	153	165
Mirepoix	681	477	346	408	512	455	411
Oust	318	229	275	200	218	207	276
Pamiers	121	106	51	56	72	77	128
Quérigut	137	129	130	80	100	109	125
Sainte-Croix Volvestre	103	96	102	93	64	102	118
Saint-Girons	291	219	232	277	246	309	385
Saint-Lizier	230	300	251	329	251	297	416
Saverdun	111	114	92	114	103	187	184
Tarascon sur Ariège	504	410	331	256	285	320	437
Varilhes	258	266	273	364	387	354	413
Vicdessos	334	256	214	139	142	172	210
Total Ariège	6403	5373	4819	4508	4780	5420	6430

Bilan des tableaux de chasse galliformes de montagne

pour la saison de chasse 2014 - 2015

En 2014, ont été prélevés :

- 234 perdrix grises de montagne : 141 en piémont et 93 en Haute Chaîne.
- 28 lagopèdes alpins (Selon les objectifs fixés dans le Plan de Gestion Cynégétique des populations de galliformes de montagne, aucun prélèvement n'a été effectué sur les massifs de piémont : massif de Tabe et du Trois Seigneurs).
- 10 coqs de grand tétaras.



Photo FDC 09 - Pierre MOURIERES



Photo FDC 09

Unités de Gestion Piémont	Tableau de Chasse Perdrix grise de montagne 2014	Tableau de Chasse Lagopède alpin 2014	Tableau de Chasse Grand tétaras 2014
Castillonnais	4	0	1
Arize	0	0	0
Tabe	31	0	0
Trois Seigneurs	27	0	1
Pays d'Aillou	79	0	0
Total	141	0	2
Unités de Gestion Haute Chaîne	Tableau de Chasse Perdrix grise de montagne 2014	Tableau de Chasse Lagopède alpin 2014	Tableau de Chasse Grand tétaras 2014
Biros	0	0	0
Haut Salat	12	12	1
Vicdessos	0	0	0
Haute Ariège Ouest	55	16	7
Haute Ariège Est	26	0	0
Donezan	0	0	0
Total	93	28	8

Les comptages de galliformes de montagne au chien d'arrêt débuteront au début du mois d'août, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Technique de la Fédération pour participer à ces opérations.

Alain CLANET

Président de l'ACCA de Montferrier

Photo FDC 09 - Julien CANET

FDC 09 : vous êtes Président de l'ACCA de Montferrier depuis 13 ans, décrivez-nous la.

Alain CLANET : nous disposons d'un territoire de 2540 hectares composé essentiellement de forêts et de landes. Notre chance est de pouvoir compter sur la présence d'une belle diversité de gibier : chevreuils, sangliers et isards pour ce qui est du grand gibier, faisans, lièvres, grands tétras et perdrix grises pour le petit gibier. Des comptages de grands tétras au chien d'arrêt ont été réalisés et se sont avérés très satisfaisants. Nous avons effectué des aménagements forestiers en faveur de cette espèce et un piégeur de notre ACCA régule les prédateurs, notamment la martre et le renard. Les migrateurs comme la palombe et la bécasse des bois sont également chassés par certains d'entre nous.

La réserve de chasse se situe sur l'emprise de la station de ski des Monts d'Olmes. On y observe une belle population de lièvres. Le territoire de notre ACCA jouxte celui d'une immense chasse gardée de 1700 hectares.

FDC 09 : combien êtes-vous à pratiquer ?

Alain CLANET : nous sommes 60 avec une particularité pour ce qui est de la chasse du grand gibier (sanglier et chevreuil) en battue. Pour pratiquer, les chasseurs se répartissent au sein de trois équipes qui cohabitent en bonne intelligence. Elles tournent hebdomadairement sur le territoire selon un calendrier défini en début de saison. Les bracelets sont distribués dans chaque équipe au prorata du nombre de chasseurs. Seule ombre au tableau, la pression cynégétique s'exerce partout sur le territoire, sans phase de repos. Cependant malgré une pression de chasse indéniable, on observe une importante diversité de gibier et une gestion des espèces pérenne.



FDC 09 : en juillet dernier vous avez inauguré la maison de la chasse. Qu'en est-il de cette réalisation ?

Alain CLANET : la municipalité a mis à disposition de l'ACCA un local de 130 m² que nous avons aménagé grâce à l'implication des chasseurs volontaires. Les travaux ont duré quatre mois. Nous avons créé un laboratoire avec une chambre froide et une salle de découpe. L'autre partie du bâtiment est destinée aux réunions et aux repas de chasse. Au-delà des repas que nous organisons entre nous, nous proposons chaque année aux habitants de Montferrier une soirée au cours de laquelle nous mettons à disposition du gibier que nous prépare un traiteur. Cette initiative très appréciée réunit 180 à 200 personnes et se termine par une soirée dansante.

FDC 09 : quelles sont vos priorités ?

Alain CLANET : nous sommes très impliqués dans le domaine sanitaire puisque dans cha-

cune de nos équipes 2 personnes ont suivi la formation dédiée à l'hygiène de la venaison. Nous faisons également analyser bon nombre de langues de sanglier dans le cadre du dépistage de la trichinellose. Nous prenons aussi une part active dans le suivi de la pestivirose de l'isard.

La sécurité est également une préoccupation de tous les instants. Nos chasseurs ont suivi la formation sécurité proposée par la Fédération. Chaque participant prend connaissance des consignes de sécurité et des panneaux sont placés.

FDC 09 : comment abordez-vous l'avenir et quels sont vos projets ?

Alain CLANET : la maison de la chasse a été créée aussi pour favoriser le rapprochement des équipes. A moyen terme mon souhait serait de n'en former qu'une pour une meilleure gestion du territoire.

Je voudrais conclure en souhaitant la bienvenue aux nouveaux chasseurs.

Grand tétras : une victoire qui en appelle d'autres

La Fédération et quatorze ACCA de montagne se sont engagées dans la défense de l'arrêté préfectoral du 19 mai 2008 en tant qu'il autorisait la chasse à tir du grand tétras dans le département pour la campagne 2008/2009, en argumentant notamment sur l'importante implication des ACCA(s) dans la gestion de cette espèce et le bien-fondé de la gestion mise en place dans le département.

Après avoir été déboutées par le Tribunal Administratif le 4 juin 2010, elles ont convaincu l'administration de la nécessité de faire appel de ce jugement. Démarche couronnée de succès puisque, après un passage de l'affaire devant le Conseil d'Etat, la Cour Administrative d'Appel vient de leur donner entière satisfaction.

La démonstration est faite que la détermination, l'engagement et la justesse des arguments ont fini par l'emporter et finiront par l'emporter dans les autres contentieux en cours.

Piégeage : formation et remise à niveau

Une formation à l'agrément de piégeur est prévue courant juin ou juillet. Les inscriptions se font auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs. (Tél : 05 61 65 04 02). L'Association Joseph Artigues des Piégeurs Agréés de l'Ariège (A.J.A.P.A.A) organise pour les piégeurs agréés une formation de remise à niveau (législation et techniques de piégeage).

Contact : Michel DEDIEU tél : 05 61 67 76 82 – email : michel.dedieuoo@orange.fr

La Fédération sur la toile

La Fédération est bien présente sur la toile. Après 8 ans d'existence, le site internet (<http://www.chasse-nature-midipyrenees.fr/>) a été modernisé début 2015. Son ambition est d'informer les chasseurs et les non chasseurs grâce à des actualités mises à jour au quotidien. La Fédération est également présente sur les réseaux sociaux tels FACEBOOK et YOUTUBE avec de nombreuses vidéos qui vous permettront de découvrir la diversité de nos missions.



NOUVEAU : Dès la saison prochaine, vous pourrez valider votre permis de chasser en ligne à l'adresse ci-dessous www.chasse-nature-midipyrenees.fr/ariege/

BRÈVES

À la rencontre de l'équipe de chasse du Haut Biros

L'important manteau neigeux qui recouvrait les cimes du Haut Biros n'a pas empêché le bon déroulement d'une partie de chasse à laquelle ont participé, le 11 février dernier, Messieurs Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la Fédération, André NOUGAROL, Président de l'AICA du Castillonnais, Julien PERISSÉ, Président de l'ACCA d'Uchentein et Jean-Luc Estremé Président de l'ACCA de Sentein. Monsieur Carlos ZALDUENDO, Président de la Fédération de rugby à XIII avait ce jour là également rejoint l'équipe.

Après distribution des postes et rappel des consignes de sécurité par le responsable de battue, les participants ont rejoint leur poste, après 1 heure de marche pour les plus éloignés.

Forte de 42 membres, cette équipe a, cette année, prélevé plus de 100 sangliers et réalisé le plan de chasse concernant les cervidés.

Au-delà de ce tableau remarquable, cette activité permet tous les jours de chasse d'animer ce petit coin de montagne blotti au pied du Maubermé.

La saison est maintenant terminée, les chas-

seurs et les chiens vont pouvoir se reposer. Vivement l'année prochaine !



Le Président Fernandez entouré des chasseurs locaux

Analyse de la saison de chasse de la Bécasse des bois durant l'hiver 2014-2015

Si la saison 2013-2014 avait été exceptionnelle pour l'espèce dans notre département, l'hiver 2014-2015 s'est avéré être un mauvais cru et particulièrement atypique pour la bécasse.

L'automne doux en France à cette époque a tout d'abord modifié la répartition classique de l'espèce avec des densités très faibles notées dans le sud-ouest tandis que des oi-

seaux prolongeaient leur stationnement dans le quart nord-est. Ainsi les départements savoyards ont accueilli des quantités importantes de bécasses tout au long de l'hiver et ont connu une saison de chasse exceptionnelle à l'image de celle que nous avons vécue en Ariège en 2013. Seules des vagues de froid survenues début décembre 2014 ont ensuite permis un faible afflux d'oiseaux dans le sud du pays.

Enfin, le caractère atypique de l'hiver 2014-2015 tient aussi à la proportion la plus faible de jeunes enregistrée depuis 15 ans, une attention particulière sera donc à porter à la reproduction 2015.

Afin de préciser le déroulement de la migration, douze bécasses ont été équipées en février de balises Argos d'un poids 9,5 gr alimentées en énergie par des panneaux solaires. Vous pouvez suivre les déplacements de ces oiseaux sur le site web : www.becassismigration.fr

P.S. : retour des carnets "bécasse"

Les textes en vigueur imposent que le "carnet bécasse" distribué lors de la précédente saison doit être retourné obligatoirement, utilisé ou non, à la Fédération au plus tôt et avant le 30 juin 2015.

Dans le cas contraire, il ne pourra pas être délivré de nouveau carnet pour la campagne 2015/2016, lors de l'établissement de la validation annuelle du permis de chasser.

Espèces protégées

(Ils les aident toutes ou presque, pourvu que cela leur rapporte et/ou que cela leur serve à “emm...” les autres)

Depuis des décennies, de nombreuses associations plus compétentes les unes que les autres se sont auto-proclamées spécialistes es protection des espèces en danger.

A grands coups de subventions (donc avec l'argent des contribuables), ces “bénévoles” font bouillir leur marmite sur l'autel de la sauvegarde de certaines espèces. Investis de cette mission divine, ils suivent, recensent, ordonnent interdisent, voire sanctionnent ou font sanctionner.

Présents d'un bout à l'autre de la chaîne de décision, ils sont sûrs, grâce à la complaisance voire la complicité des décideurs, que pas un centime d'euro ni un mauvais coup à porter ne leur échapperont.

Les espèces en danger ou censées l'être peuvent être rassurées, toutes sans exception ni discrimination seront protégées et bénéficieront de toutes leurs attentions. Toutes ? Pas si sûr. En effet, selon leur poids médiatique, stratégique ou financier, l'intérêt qui leur sera porté par les gourous de l'interdit va varier.

Prenons au hasard quelques espèces révélatrices de cet état de fait. Nous avons tous connu les nuées d'hirondelles et de martinets qui l'été envahissaient bruyamment les étables ou les façades ou encore, les jardins et basses cours squattés par des ribambelles de moineaux. Qui se soucie de leur raréfaction ? Personne, surtout pas les écolos, pas de fric à gagner et personne à ennuyer. Idem pour le râle des genêts ou le butor étoilé que nombre de Fédérations des Chasseurs suivent et tentent de préserver.

A contrario, le loup et ses hybrides qui abondent et coûtent plus de 15 millions d'euros par an au contribuable, l'ours et bien d'autres sont de vrais produits verts. ils ont l'avantage de rapporter un joli pactole à tous les enverdeurs grassement rétribués pour “assurer” leur suivi et paraît-il leur survie. Pour ne pas être en reste, au quotidien, tous les médias bien pensants en véhiculent une image idyllique et attendrissante, telle celle du bébé ours réfugié dans les bras de sa maman, histoire de faire sangloter dans les chaumières. Ces jours derniers, dans la presse locale, un zoolâtre spécialiste s'est même fendu d'un article qui aurait arraché des larmes au plus féroce crocodile, où il nous narrait la vie des bébés chouettes.

Bien sûr, au passage, cerise sur le gâteau, pour pourrir la vie des chasseurs mais aussi celle des éleveurs, agriculteurs et de bien d'autres utilisateurs de l'espace, on exige la mise au ban des activités susceptibles, toujours selon les mêmes spécialistes, de porter ombrage à la protection de ces reliques.

Aucune occasion n'est ratée pour exiger que la longue litanie de la liste des espèces protégées soit enrichie surtout de toutes celles qui n'en ont pas besoin, cormorans, goélands, vautours... Succès garanti, elles abondent déjà. Il faut même tenter d'y ajouter celles que l'on veut soustraire aux cruels chasseurs qui les exterminent, tels le grand téttras, le lagopède...

En clair et pour conclure, ces “braves gens” se lèvent chaque matin avec deux obsessions. La première ; combien cela va-t-il me rapporter ? La seconde ; que vais-je bien pouvoir inventer pour “emm...” les autres ?

Curieuses conceptions de la protection des espèces, de l'utilisation des deniers publics et du sens donné à l'existence, dans tous les cas, ce ne sont pas les miennes.

L'AFACCC SUR TOUS LES FRONTS

CONCOURS DE MEUTES SUR LIÈVRE les 31 janvier et 1^{er} février 2015 au Carla Bayle

Un grand merci à l'ACCA du Carla Bayle pour la super organisation : de vrais professionnels.



Les vainqueurs : Roland SÉPOLD et sa petite fille Maëva

CONCOURS RÉGIONAL DE MEUTES SUR SANGLIER les 13, 14 et 15 mars 2015 à Capvern



Messieurs Angel MOUNE, Président régional de l'AFACCC, Jean-Luc FERNANDEZ, Serge CASTÉRAN, Président de la FRC Midi-Pyrénées, Jérôme BAYLE (le vainqueur), Joël ASPECT, Président de l'AFACCC 65, DÉGÉ et CAPDEVILLE et BROUÉ Gaëtan (3^{èmes}). Les premiers et troisièmes sont qualifiés pour la finale nationale qui s'est déroulée dans le Cantal.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE MEUTES SUR SANGLIER les 20, 21 et 22 février 2015 à Montardit

Le classement pour cette épreuve est le suivant :

- 1^{er} Jérôme BAYLE
- 2^{èmes} DUBARRY Père et fils
- 3^{èmes} J.C MILHORAT et Lilian RASPAUD
- 4^{èmes} Alain DÉGÉ, Michel CAPDEVILLE BROUÉ Père et fils



Messieurs Jean-Luc FERNANDEZ, Alain COUMES, Jérôme BAYLE le vainqueur, Simon BAVARD, Maire de Fabas, Alain BARI, Conseiller Départemental du canton de Sainte Croix Volvestre.

FINALE NATIONALE SANGLIER les 27, 28 et 29 mars 2015 à Riom es montagnes (Cantal)



Nos deux qualifiés avec leurs supporters lors de la finale nationale sanglier où la meute DÉGÉ a fini seconde et notre ami Jérôme BAYLE a fini au pied du podium, bravo à eux et surtout à Gaëtan BROUÉ qui a suivi sa meute pendant toute la durée du concours (2h). De la vraie graine de champion !

BÉCASSE : À LA RECHERCHE DE L'OISEAU RARE

La deuxième édition du challenge du Club National des Bécassiers, section de l'Ariège, s'est tenue le 10 janvier 2015 sur les magnifiques territoires mis gracieusement à disposition par les ACCA de La Bastide de Sérou et de Larbont.

La journée s'est déroulée sous le soleil, chasseurs et chiens ont pu profiter d'un cadre idyllique. Seul bémol : les bécasses n'étaient pas au rendez vous, Toutefois deux d'entre elles ont joué le jeu et ont permis d'établir un classement.

Le vainqueur du challenge 2015 est Monsieur Jean-Louis Vigneau et Dassy, son griffon korthal.

Un grand merci aux Présidents et aux chasseurs des deux ACCA, aux juges et à tous les participants. Rendez-vous l'année prochaine !



Messieurs Jean-Louis VIGNEAU (vainqueur de l'épreuve, Julien PINEL (l'un des juges) et Laurent DUQUESNOY (Président de la section Ariège du Club National des Bécassier)

BREVET NATIONAL DE CHASSE SUR LIÈVRE

(20, 21 et 22 février 2015) organisé par le GIC de L'Arize

Malgré le mauvais de la seconde journée, l'ensemble des prestations a été excellent.

Meilleure prestation : meute de Griffon bleu de Gascogne et petits bleus de Gascogne du Basque Pantzo ORGOGOZO et des Ariégeois de Albert FARAMOND.

BREVET LOCAL DE CHASSE SUR LIÈVRE

organisé par le GIC de L'Arize le 7 mars 2015
Les lièvres étaient au rendez-vous et vingt équipages ont participé pour le plus grand bonheur d'un public nombreux.

agenda

- 20 JUIN 2015 À LUZENAC : Fête de la montagne et du patrimoine.
- 18 JUILLET 2015 sur les communes attenantes de Mazères, Gaudies, Belpech et Molandier : concours sur cailles sauvages organisé par l'Association Nationale des Chasseurs de Cailles.
- 25 JUILLET À PRADES : Test d'Aptitude Naturelle organisé par le club du setter anglais.
- 2 AOÛT 2015 À SAINT GIRONS : Autrefois le Couserans.
- 9 AOÛT 2015 À MAZÈRES : fête de la chasse, du chien et de la nature.